

■ DEMOLITION

Démolition de bâtiments existants compris évacuation à la décharge publique.

■ TERRASSEMENTS

Décapage du terrain sur l'emprise des bâtiments et voiries.

Terrassement en pleine masse, évacuation vers filière appropriée ou remblaiement sur site suivant nécessité et qualité.

■ FONDATIONS

Superficielles ou profondes, type et dimensionnement selon rapport d'études Géotechniques et suivant plans et études du B.E.T Structure.

Le plancher bas sera de type dallage sur terre plein ou plancher porté ou radier; épaisseur, caractéristiques techniques et dimensionnement selon rapport d'études Géotechniques et suivant plans et études du B.E.T Structure. Compris traitement contre les remontées capillaires et isolation selon étude thermique.

■ PLANCHERS

Les planchers d'étage courants seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles, épaisseur et dimensionnement suivant étude du B.E.T. structure.

■ SUPERSTRUCTURES

Les murs de façades, allèges, trumeaux et encadrements de baies seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie de 20cm (agglomérés de ciment ou briques de terre cuite), suivant les prescriptions conjointes des études structure et thermique.

■ REVETEMENT FACADES

Revêtement des façades réalisé, suivant plans :

En enduit gratté, taloché, frotassé ou RPE teinté dans la masse, suivant choix et localisation de l'architecte.

■ CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Sans objet.

■ ETANCHEITE

Les terrasses non accessibles recevront une étanchéité bi-couche élastomère auto protégée, avec interposition de panneaux isolants au dessus des volumes chauffés.

■ VITRINES

Porte aluminium ou acier thermolaqué vitrée 1 vantail, ferme porte, poignées de tirage, serrure et cylindre de sûreté. Profilés aluminium ou acier thermolaqué et double vitrage feuilleté, antieffraction côté extérieur.

Vitrines, dimensions et trames suivant plans de façade architecte. Profilés aluminium ou acier thermolaqué et double vitrage feuilleté, antieffraction côté extérieur.

■ MENUISERIES INTERIEURES

Les fenêtres et portes-fenêtres seront en PVC gris, classement AEV (Air Eau Vent) réglementaire et ouvrant à la française ou coulissant suivant localisation.

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isollements acoustiques et thermiques.

Vitrage anti effraction pour les fenêtres en rez-de-chaussée sans occultation.

OCCULTATIONS

Sans objet.

■ **MENUISERIES INTERIEURES**

PORTES ET DIVERS

Sans objet.

■ **PLATRERIE**

DOUBLAGE

Sans objet, livré brut

PLAFONDS

Sans objet, livré brut

DIVERS

Il existera des gaines techniques afin de récupérer les EU/EV/EP des étages.

■ **SERRURERIE**

Sans objet.

■ **ELECTRICITE**

Alimentation électrique générale jusqu'au commerce et compteur HP/HC, raccordé sur un tableau d'abonné. Le tableau électrique sera encastré dans une gaine placo.

Le numéro du PDL sera communiqué au Preneur, le passage du consuel et la souscription de l'abonnement restant à la charge de ce dernier.

Raccordement du commerce avec une réglette Télécom de 7 paires indépendantes.

■ **VMC**

Des gaines de VMC seront créées en plancher haut des commerces et dans les étages courants. Le groupe de VMC et les canalisations du commerce seront à poser et à la charge du preneur.

■ **CHAUFFAGE**

Sans objet.

■ **PLOMBERIE SANITAIRE**

ALIMENTATION EN EAU

Alimentation générale depuis le compteur.

Attentes d'eau usée et d'eau vanne séparées et bouchonnées avec colliers CF sur l'ensemble.

EQUIPEMENT SANITAIRE

Sans objet.

■ **REVETEMENT DE SOL - FAIENCE**

REVETEMENT DE SOLS

Sans objet, livré brut

■ PEINTURE REVETEMENTS MURAUX

MURS

Sans objet, livré brut

PLAFONDS

Sans objet, livré brut

■ VRD

Les évacuations des eaux usées et eaux vannes seront raccordées aux égouts sous la voirie publique conformément aux exigences du concessionnaire.

Mise en attente des divers fourreaux d'alimentation (Eau, Electricité, Téléphone).

Les voiries d'accès et les places de parkings seront traitées en enrobés denses ou drainants suivant les exigences du permis et la solution de traitement des eaux pluviales retenue.

Les cheminements piétons recevront un revêtement de type béton balayé, béton lavé, calcaire désactivé, stabilisé ou autre.

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par mats lumineux ou bornes ou autres, suivant plans d'aménagement extérieur.

■ ESPACES VERTS

Les espaces verts seront conformes à l'étude du paysagiste et aux plans d'aménagement du volet paysager du permis de construire.

■ DIVERS

Sans objet.

Note

Il est expressément rappelé que les caractéristiques techniques définitives du programme de construction résulteront exclusivement de la notice technique conforme à l'arrêté du 10/05/1968 qui sera notifiée avec le projet d'acte de vente.

La présente notice n'a de valeur qu'indicative car si la fourniture ou mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélait in-fine impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemples : modification de réglementation, retards d'approvisionnement, rupture de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques, etc.), le Maître d'Ouvrage pourra être amené à remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres, de qualité équivalente.

De même, le Maître d'Ouvrage peut également être amené à modifier certains partis esthétiques ou des choix constructifs effectués avant passation des marchés de travaux, suite à la consultation des entreprises.